



La loi Travail : c'est toujours NON !

- **NON** à la primauté donnée à l'accord d'entreprise sur la loi et les accords de branche, ce qui aura pour effet de mettre en place autant de codes de travail qu'il existe d'entreprises pour imposer des conditions défavorables.
 - **NON** à l'assouplissement du licenciement économique avec de fait, au final, la remise en cause du CDI.
 - **NON** au référendum chantage avec la possibilité pour une organisation syndicale (30 % de pouvoir demander un référendum pour valider un accord régressif signé avec l'employeur.
 - **NON** à une médecine du travail au rabais et dévoyée : visite médicale d'embauche remise en cause sauf pour des postes jugés à risques particuliers, périodicité des visites médicales supprimée...
- ⇒ Les fonctionnaires sont également concernés par ce projet de loi car il est évident que la régression sociale, au nom de l'égalité, leur sera appliquée sous une forme ou une autre.
- ⇒ Pour les jeunes, cette loi serait un véritable recul social car elle leur imposerait, tout simplement, de travailler plus pour gagner moins, tout en facilitant les licenciements.

Le 14 juin : Tous en grève interprofessionnelle Tous à la manifestation nationale à Paris

